

Par courriel

6211-08-009

Québec, le 16 octobre 2013

Monsieur Michel Duquette
Chargé de projet
Ministère du Développement durable, de l'environnement, de la Faune et des Parcs
Direction de l'évaluation environnementale des projets nordiques et miniers
675, boul. René-Lévesque Est, 6e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande de complément d'information sur les réponses du document DQ32.1 sur le *projet d'ouverture et d'exploitation d'une mine d'apatite à Sept-Îles par Mine Arnaud (DQ32.2)*

Monsieur,

Dans votre réponse à la question 3, de la série de questions contenue dans le document DQ32.1, vous indiquez que le MDDEFP a émis à la mine Canadian Malartic 36 avis de non-conformité pour des dépassements des normes de bruit. Pourtant, l'évaluation du climat sonore projeté présentée dans L'étude d'impact sonore du projet minier aurifère Canadian Malartic prévoyait que la contribution sonore des activités de la future mine aux résidences avoisinantes respecterait les critères prescrits par la Note d'instructions 98-01 (www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/Mines_Malartic/documents/PR8.9.pdf).

La commission cherche à comprendre les raisons de ces dépassements. Qu'est-ce qui explique que les simulations sonores de ce projet n'aient pas permis de déterminer les intensités du climat sonore qui sont maintenant rencontré ?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, **soit d'ici le 18 octobre prochain**, compte tenu de l'échéancier dont la commission dispose pour la remise de ses travaux.

Nous vous remercions de votre diligence et vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission